

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUELIC

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Affiché le
ID : 056-265600536-20230307-D2023_01-DE

Le sept mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 2 mars 2023

Etaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DREANO, Annie BLAIZOT, Marie-Noëlle LE HONSEC, Jean-Yves LE GLOUAHEC, François NICOLLE, Anne GERMAIN, Erwan MARTEIL, Anne LE LAUSQUE.

Absents excusés : Hélène NIO, Joël AUDRAN

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h02. Madame BLAIZOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

D2023-01 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DÉCEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 6 décembre 2022 adressé le 2 mars 2023 aux membres du CCAS,

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil d'Administration le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 6 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

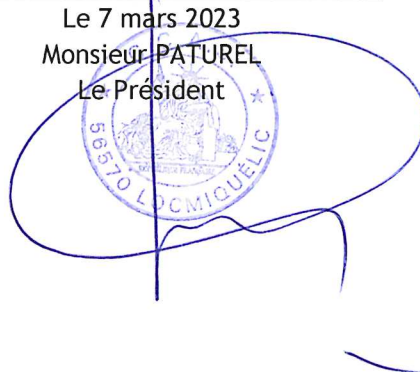
- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 7 mars 2023

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
La secrétaire



mis en ligne le 12 mars 2023